

## Casques de bicyclette, sièges et remorques de bicyclette pour enfants

Il a été annoncé dans le Budget de 2013 que les casques de bicyclette et les produits pour bébés admissibles seraient exempts de taxes.

### Casques de bicyclette

À compter du **1<sup>er</sup> mai 2013**, les casques conçus pour être utilisés lorsqu'on fait de la bicyclette seront exempts de la taxe de vente. Cette exemption s'applique à tous les casques de bicyclette. Il n'y a aucune restriction d'âge.

*Veillez noter que la date d'entrée en vigueur a été modifiée par rapport à celle qui avait été annoncée dans le Budget.*

### Sièges et remorques de bicyclette pour enfants

À compter du **1<sup>er</sup> juillet 2013**, les produits pour bébés admissibles seront exempts de taxes. Cette exemption s'appliquera aux sièges et aux remorques de bicyclette pour enfants conçus pour transporter de jeunes enfants, ainsi qu'aux adaptateurs et accessoires pour ces sièges et remorques. Le bulletin d'information n° 055 – *Produits pour bébés* a été modifié pour inclure ces exemptions.

Les bicyclettes et autres accessoires, y compris les demi-vélos (qui s'attachent à l'arrière d'une bicyclette pour permettre à un enfant de pédaler avec un adulte) et les remorques de cargaison de vélo, demeurent taxables.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser aux bureaux suivants :

#### Bureau de Winnipeg

Finances Manitoba  
Division des taxes  
401, avenue York, bureau 101  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8  
Téléphone : 204 945-5603  
Sans frais au Manitoba : 1 800 782-0318  
Télécopieur : 204 948-2087  
Courriel : [MBTax@gov.mb.ca](mailto:MBTax@gov.mb.ca)  
Site Web : [www.gov.mb.ca/finance/taxation/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/finance/taxation/index.fr.html)

#### Bureau de la région de l'Ouest

Finances Manitoba  
Division des taxes  
340, 9<sup>e</sup> Rue, bureau 314  
Brandon (Manitoba) R7A 6C2  
Télécopieur : 204 726-6763

### SERVICES EN LIGNE

Vous trouverez des publications et des formulaires relatifs aux taxes et aux impôts administrés par la Division des taxes, ainsi qu'un lien vers les lois et les règlements du Manitoba, sur notre site Web à l'adresse [www.manitoba.ca/finance/taxation/index.fr.html](http://www.manitoba.ca/finance/taxation/index.fr.html). Vous pouvez aussi obtenir ces formulaires et publications en communiquant avec la Division des taxes.

Notre service en ligne à l'adresse [manitoba.ca/TAXcess](http://manitoba.ca/TAXcess) est un moyen simple et sûr de faire une demande d'ouverture de compte de taxe, de consulter vos comptes de taxe, de soumettre vos déclarations et de payer vos taxes et vos impôts administrés par la Division des taxes.